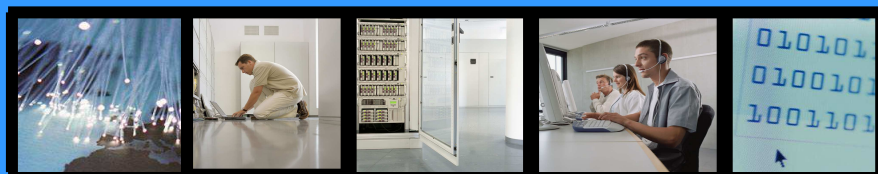


RAPPORT ANNUEL 2011



ARKOON



NETWORK SECURITY

ALARK
LISTED
NYSE
ALTERNEXT.

1 place Verrazzano
69009 LYON - France
Tél : +33 (0)4 72 53 01 01 – Fax : +33 (0)4 72 53 12 60
RCS Lyon 428 173 975
www.arkoon.net

 **COMPTES SOCIAUX ANNUELS**

- **Compte de résultat**
- **Bilan**

 **TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

 **ANNEXE**

 **RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE**

COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011



Euros

31/12/2011

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	2011	%	2010	%	Var 2010/2011	Var %
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS						
Ventes de marchandises France	2 280 707	23,6%	1 721 411	17,3%	559 296	32,5%
Ventes de marchandises Export	139 554	1,4%	141 177	1,4%	-1 623	-1,1%
Ventes services & logiciels France	6 961 695	72,0%	7 743 310	77,9%	-781 615	-10,1%
Ventes services & logiciels Export	280 740	2,9%	336 139	3,4%	-55 399	-16,5%
CHIFFRE D'AFFAIRE TOTAL	9 662 696	100,0%	9 942 037	100,0%	-279 341	-2,8%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Production immobilisée	1 399 672	14,5%	1 458 218	14,7%	-58 546	-4,0%
Subventions d'exploitation	96 084	1,0%	4 473	0,0%	91 611	NS
Reprises sur provisions, amortissements, transfert	46 722	0,5%	51 832	0,5%	-5 110	-9,9%
Autres produits	102	0,0%	140	0,0%	-38	-27,1%
TOTAL AUTRES P.E	1 542 580	16,0%	1 514 663	15,2%	27 917	1,8%
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	1 342 304	13,9%	1 019 017	10,2%	323 287	31,7%
Variation de stock de marchandises	-45 849	-0,5%	224 261	2,3%	-270 110	-120,4%
Achats de matières premières et autres appro.		0,0%		0,0%	0	
Autres achats et charges externes	2 871 297	29,7%	3 231 619	32,5%	-360 322	-11,1%
Impôts, taxes et versements assimilés	266 364	2,8%	277 781	2,8%	-11 417	-4,1%
Salaires et traitements	3 753 712	38,8%	4 138 903	41,6%	-385 191	-9,3%
Charges sociales	1 762 774	18,2%	1 947 243	19,6%	-184 469	-9,5%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 254 674	13,0%	617 876	6,2%	636 798	103,1%
Dotations aux amortissements immobilisations	1 958 327	20,3%	1 975 332	19,9%	-17 005	-0,9%
Dotations aux provisions sur actif circulant	61 190	0,6%	5 100	0,1%	56 090	1099,9%
Dotations aux provisions pour risques et charges	7 808	0,1%	4 935	0,0%	2 873	
Autres charges	26 315	0,3%	16 243	0,2%	10 072	62,0%
TOTAL III	12 004 242	124,2%	12 840 433	129,2%	-836 191	-6,5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-798 966	-8,3%	-1 383 733	-13,9%	584 767	-42,3%

Euros

31/12/2011

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	2011	%	2010	%	Var 2010/2011	Var %
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations	74 662	0,8%	51 643	0,1%	23 019	44,6%
Autres intérêts et produits assimilés	33 477	0,3%	37 384	0,4%	-3 907	-10,5%
Reprises sur provisions, transferts charges	10 415	0,1%		0,0%	10 415	NS
Différences positives de change	3 073	0,0%	1 299	0,0%	1 774	136,6%
Prod. nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,0%		0,0%	0	NS
Ecart de conversion						
Total produits financiers	121 627	1,3%	90 326	0,9%	31 301	34,7%
CHARGES FINANCIERES						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilés	61 196	0,6%	29 448	0,3%	31 748	107,8%
Différences négatives de change	5 190	0,1%	2 959	0,0%	2 231	75,4%
Provisions pour dépréciations immobilisations financières		0,0%	4 328 925	43,5%	-4 328 925	NS
Total charges financières	66 386	0,7%	4 361 332	43,9%	-4 294 945	-98,5%
RESULTAT FINANCIER	55 241	0,6%	-4 271 006	-43,0%	4 326 246	-101,3%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-743 725	-7,7%	-5 654 739	-56,9%	4 911 014	-86,8%
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	30 244	0,3%	150 207	1,5%	-119 963	-79,9%
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises provisions, transferts charges	2 169 774	22,5%	1 760 223	17,7%	409 551	23,3%
Total produits exceptionnels	2 200 018	22,8%	1 910 429	19,2%	289 589	15,2%
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	98 815	1,0%	341 936	3,4%	-243 120	-71,1%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1,0%	3 927	0,0%	-3 927	NS
Dotation amortissements dérogatoires	1 420 664	1,0%	1 480 298	14,9%	-59 634	-4,0%
Autres dotations exceptionnelles aux amort. et provisions		0,0%	541 612	5,4%	-541 612	-100,0%
Total charges exceptionnelles	1 519 479	15,7%	2 367 772	23,8%	-848 293	-35,8%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	680 538	7,0%	-457 343	-4,6%	1 137 881	-248,8%
Impôts dus sur les bénéfices	-582 980	-6,0%	-743 669	-7,5%	160 689	-21,6%
Total	-582 980	-6,0%	-743 669	-7,5%	160 689	-21,6%
TOTAL DES PRODUITS	13 526 921	140,0%	13 457 455	135,4%	69 466	0,5%
TOTAL DES CHARGES	13 007 128	134,6%	18 825 868	189,4%	-5 818 740	-30,9%
RESULTAT DE L'EXERCICE	519 793	5,4%	-5 368 413	-54,0%	5 888 206	-109,7%
Nombre d'actions	5 298 228		5 491 228			
Résultat par action	0,10		-0,98			

Euros 31/12/2011

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements & Provisions	Net au 31/12/11	Net au 31/12/10
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	10 742 245	7 032 596	3 709 649	3 920 678
Concessions, brevets et droits assimilés	553 430	448 038	105 392	172 655
Fonds commercial	3 446 248		3 446 248	3 446 248
Autres immobilisations incorporelles	1 630 226	624 354	1 005 872	1 093 634
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	685 117	507 291	177 826	125 046
Autres immobilisations corporelles	699 097	458 753	240 344	282 695
Immob. en cours / Avances & acomptes			0	0
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 600 404	2 600 404	0	0
Prêts	1 200	1 200		
Autres immobilisations financières	90 711		90 711	83 040
ACTIF IMMOBLISE	20 448 678	11 672 636	8 776 042	9 123 996
Stocks				
Marchandises	606 798	252 329	354 469	368 692
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 591 812	302 151	1 289 661	1 326 742
Fournisseurs débiteurs	6 857		6 857	148 472
Personnel	3 436		3 436	3 030
Etat, impôts sur les bénéfices	582 980		582 980	743 669
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	69 975		69 975	84 709
Autres créances	1 727 164	1 718 106	9 058	70 443
Divers				
Valeurs mobilières de placement	82 368		82 368	
Disponibilités	4 298 761		4 298 761	2 181 370
Charges constatées d'avance	546 259		546 259	543 615
ACTIF CIRCULANT	9 516 410	2 272 586	7 243 824	5 470 742
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION	0			0
TOTAL ACTIF	29 965 088	13 945 222	16 019 866	14 594 738

Euros

31/12/2011

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/11	Net au 31/12/09
PASSIF		
Capital social ou individuel	5 298 228	5 491 228
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 648 282	9 455 286
Autres réserves	111 518	111 518
Report à nouveau	-11 083 902	-5 715 490
Résultat de l'exercice	519 794	-5 368 412
Provisions règlementées	3 702 266	3 887 265
CAPITAUX PROPRES	8 196 186	7 861 395
Avances conditionnées	335 000	268 000
AUTRES FONDS PROPRES	335 000	268 000
Provisions pour risques	28 497	118 572
Provisions pour charges	33 020	25 212
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	61 517	143 784
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	40 000	80 000
Découverts et concours bancaires	1 194 467	470 298
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 234 467	550 298
Emprunts et dettes financières diverses	961 005	236 000
Avances et acomptes reçus		108 878
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	752 955	981 153
Personnel	433 788	415 256
Organismes sociaux	538 762	562 388
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	230 353	289 288
Autres dettes fiscales et sociales	116 515	140 414
Dettes fiscales et sociales	1 319 418	1 407 346
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 727	13 016
Autres dettes	590	45 211
Produits constatés d'avance	3 145 002	2 978 701
DETTES	7 427 164	6 320 603
Ecarts de conversion - Passif		955
TOTAL PASSIF	16 019 866	14 594 738

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Exercice du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011



Euros

31/12/2011

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

RUBRIQUES	2011	2010
Résultat net	519 794	-5 368 412
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions (1)	1 691 061	4 368 321
- Plus et moins values de cession		3 927
- Autres variations		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2 210 855	-996 164
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Variation nette des stocks et en-cours	14 223	222 469
Variation nette des clients et comptes rattachés	37 081	-487 819
Variation nette des fournisseurs et comptes rattachés	-228 198	-152 125
Autre variations du besoin en fonds de roulement	299 291	-133 054
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 333 252	-1 546 693
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations (dont activation R&D)	-1 602 702	-1 530 655
Variation des dettes sur immobilisations	711	9 428
Incidence des variations de périmètres (2)		
Variation des autres immobilisations financières	-7 671	16 861
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 609 662	-1 504 366
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		
Variations emprunts	-41 000	-10 000
Variations avances conditionnées	67 000	30 000
Variation autres concours bancaires	725 000	468 750
Autres variations	728 312	-3 425
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 479 312	485 325
Incidence des variations de cours des devises		
Variations de trésorerie (A)	2 202 902	-2 565 734
Trésorerie d'ouverture (B)	2 177 510	4 743 244
Trésorerie de clôture (C)	4 380 412	2 177 510
Ecart (A - (C - B))	0	0

(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant.

(2) Variation des flux de trésorerie au taux moyen de conversion

(3) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée

ANNEXE

Exercice du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011



- 1. Règles et méthodes comptables**
- 2. Faits significatifs de la période**
- 3. Chiffre d'affaires**
- 4. Subventions**
- 5. Marge brute**
- 6. Frais de personnel**
- 7. Charges d'exploitation**
- 8. Excédent brut d'exploitation**
- 9. Résultat d'exploitation**
- 10. Résultat financier**
- 11. Résultat exceptionnel**
- 12. Impôt société (CIR)**
- 13. Résultat net**
- 14. Actif immobilisé**
- 15. Fond commercial**
- 16. Frais de recherche et développement**
- 17. Valeurs mobilières de placement & disponibilités**
- 18. Capital**
- 19. Capitaux propres & fonds propres**
- 20. Provisions**
- 21. Avances conditionnées**
- 22. Endettement financier**
- 23. Etat des dettes**
- 24. Produits constatés d'avance**
- 25. Etat des créances**
- 26. Charges constatées d'avance**
- 27. Produits à recevoir**
- 28. Charges à payer**
- 29. Filiales & Participations**
- 30. Montant des honoraires versés au Commissaire aux Comptes**

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la S.A ARKOON Network Security, clos au 31 décembre 2011, ont été établis par le Directoire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices et conformément aux principes et méthodes définis par la loi du 30 avril 1983, le décret du 29 novembre 1983, le plan comptable général, le CRC 99-03, le CRC 2002-10 et le CRC 2004-06.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales règles utilisées sont les suivantes :

1.1 Capitaux propres

Les frais d'augmentation de capital et d'apports sont imputés sur les primes d'émission et d'apport.

1.2 Amortissements dérogatoires

Ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.

1.3 Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour tenir compte des risques existants à la date de clôture des comptes.

1.4 Recherche et développement

L'activité de recherche & développement fait l'objet d'une activation pour les

projets présentant de sérieuses chances de rentabilité commerciale. Sont activés les salaires du personnel affecté, charges sociales incluses, les coûts des prestataires externes affectés.

Les projets en cours sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles en cours.

Les projets font l'objet d'un amortissement économique sur 3 ans à compter de leur mise en service.

Cependant, l'intégralité des frais activés, autant pour les phases terminées que celles en cours, fait l'objet d'un amortissement dérogatoire à 100% l'année de leur activation. Les années suivantes, les amortissements dérogatoires sont repris à hauteur des amortissements économiques, ceci n'entraînant aucun impact sur le résultat net.

1.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

1.6 Immobilisations financières

Les immobilisations financières (participations) sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations. Lorsque la valeur d'utilité à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur d'actif, une provision est comptabilisée pour la différence. La valeur d'utilité est appréciée notamment par rapport aux capitaux propres de la participation (le cas échéant), à sa valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés et éventuellement par rapport au coût d'acquisition en cas de transaction récente.

1.7 Amortissements de l'actif immobilisé

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

Les durées et modes appliqués sont les suivants :

Nature	Durée	Mode
Frais de R&D	3 ans	Linéaire
Concessions, droits	5 à 10 ans	Linéaire
Autres immos incorpor.	5 ans	Linéaire
Installations techniques	3 à 10 ans	Linéaire
Agencements & instal.	10 ans	Linéaire
Mat. bureau & inform.	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

1.8 Dépréciations de l'actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles non-amorties font l'objet, en cas d'indice de perte de valeur, d'un test de dépréciation afin de comparer leur valeur comptable à leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Cette dernière est appréciée en fonction d'une valeur d'usage déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés relatifs à l'activité générée.

1.9 Stocks de marchandises

Ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur de réalisation des matériels stockés est inférieure à la valeur d'inventaire.

1.10 Créances

Des provisions sont comptabilisées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

1.11 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

1.12 Produits constatés d'avance

Pour les contrats de maintenance et d'abonnements aux services de sécurité, un produit constaté d'avance est comptabilisé pour la part de chiffre d'affaires facturée restant à courir à la date de clôture.

1.13 Engagements de retraite

A leur départ en retraite, les salariés reçoivent une indemnité selon les dispositions de la convention collective des Bureaux d'Etudes Techniques (Syntec) dont ils dépendent.

La provision comptabilisée correspond aux droits acquis à la fin de l'exercice. L'évaluation des engagements et des droits acquis est effectuée par un actuaire indépendant.

La méthode actuarielle utilisée pour l'évaluation des engagements de retraite d'ARKOON est la méthode prospective.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

- ✚ départ volontaire du salarié à l'âge de 65 ans,
- ✚ taux de charges sociales 47%,
- ✚ taux de croissance des salaires de 1,50%,
- ✚ taux d'actualisation de 3,50%,
- ✚ table de mortalité TV 88-90,
- ✚ turn-over 10%.

2. Faits significatifs de la période

L'exercice 2011 a été marqué par plusieurs événements, mentionnés ci-dessous.

2.1 Annulation de titres auto-détenus

En date du 24 juin 2011, l'Assemblée Générale Mixte a décidé l'annulation des 193.000 actions propres détenues par la société, sous la condition suspensive d'absence d'opposition des créanciers. En conséquence, le capital social a été ramené de 5.491.228 € à 5.298.228 €.

2.2 Prise de participation

Au cours de l'exercice 2011, la société n'a procédé à aucune prise de participation, en France comme à l'étranger.

2.3 Cotation au continu sur Alternext et contrat de liquidité

En date du 13 décembre 2011, le titre ARKOON Network Security est passé d'un

mode de cotation au fixing à un mode de cotation au continu.

Parallèlement, un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI a été signé avec la société Oddo Corporate Finance, et mis en œuvre le 5 décembre 2012.

Au 31 décembre 2011, 8 290 titres auto-détenus et une somme de 10.064 € sont affectés au contrat de liquidité.

2.4 Reprise de provisions sur filiale SkyRecon Systems

Consécutivement au redressement constaté de la filiale Skyrecon Systems, la société a procédé à une reprise de provisions sur le compte courant de 10.415 € et de 474.037 € sur le compte client. (voir commentaires au paragraphe 29. Filiales et Participations).

3. Chiffre d'affaires



Le chiffre d'affaires total de l'exercice 2011 s'élève à 9.662.696 € contre 9.942.036 € au titre de l'exercice 2010.

La répartition et la variation du chiffre d'affaires par nature se décompose de la manière suivante :

Nature	CA 2011	% CA	CA 2010	Var. % 2011 vs 2010
Ventes appliances FAST	2 420 260	27%	1 862 557	29,9%
Ventes services de sécurité FAST	1 153 059	13%	1 243 583	-7,3%
Ventes maintenances FAST	2 314 862	26%	2 438 752	-5,1%
Services Professionnels & autres prestations	523 921	6%	466 772	12,2%
Sécurité des reseaux	6 412 103	71%	6 011 664	6,7%
Ventes licences Security Box	341 351	4%	1 077 573	-68,3%
Ventes maintenances Security Box	1 228 482	14%	1 452 334	-15,4%
Services Professionnels	1 066 491	12%	733 949	45,3%
Sécurité des données	2 636 324	29%	3 263 856	-19,2%
Total chiffre d'affaires part du groupe	9 048 426	100%	9 275 519	-2,4%
Prestations Intragroupe :	429 020		666 517	
Livraisons Intragroupe :	185 250			
Soit CA social	9 662 696		9 942 036	-2,8%

4. Subventions

Les subventions comptabilisées sur l'exercice 2011 s'élèvent à 96.084 € et se décomposent de la façon suivante :

	Subvention Oséo :	25 000 €
	Subvention « Investissements d'Avenir » :	71 084 €

5. Marge brute

Le taux de marge brute sur les ventes d'appiances et de services de sécurité est en augmentation de 22,67% par rapport à l'exercice 2010.

Cette forte variation s'explique par la fin des opérations commerciales menées

consécutivement aux difficultés techniques rencontrées en 2009 et 2010 sur la 1^{ère} version FAST V5.

Le taux de marge brute sur l'ensemble des revenus est en baisse de 1,1%. Cette baisse s'explique par la part plus importante de l'activité FAST dans le chiffre d'affaires total.

6. Frais de personnel

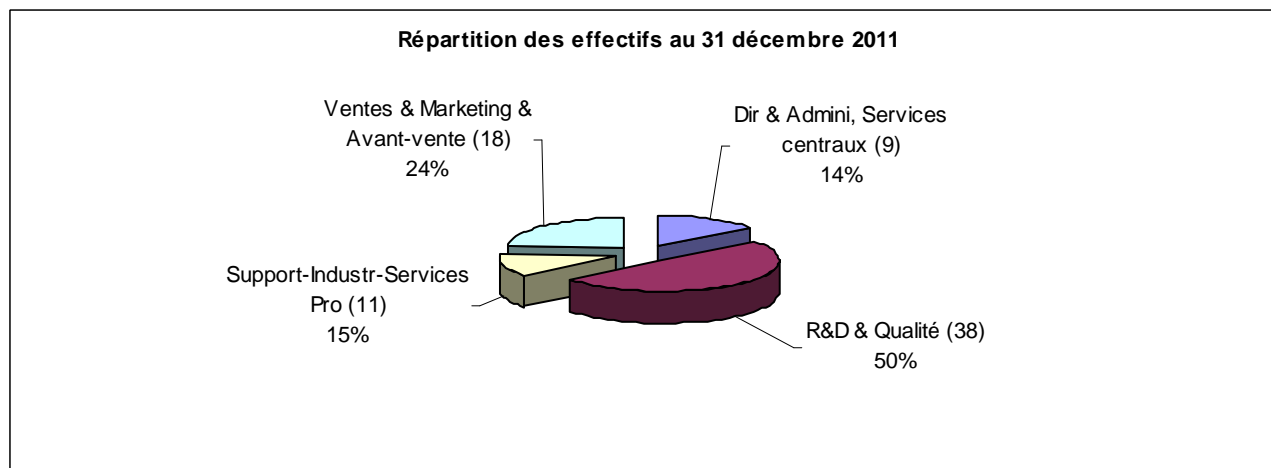
5.1 Effectif & masse salariale

Au 31 décembre 2011, l'effectif de la société est de 76 collaborateurs.

L'effectif, constitué de 61 cadres et 15 employés (Etam) est en hausse de 4,1% par rapport à l'effectif au 31 décembre

2010 qui était composé de 73 collaborateurs.

La répartition par fonction est la suivante :



La masse salariale, hors charges sociales s'élève à 3.753.712 € en 2011, contre 4.138.903 € en 2010, soit en baisse de 9,31% (-385.191 €). La baisse était de 231.678 € au 30 juin 2011.

5.2 Rémunération des dirigeants

Avantages en nature inclus, le montant cumulé de la rémunération brute des dirigeants membres du Directoire versée au cours de l'année 2011 s'élève à 348.178 € contre 299.466 € en 2010.

5.3 Droit individuel à la formation

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre

du DIF s'élève à 4.783 heures. Le nombre d'heures prises au cours de l'exercice s'élève à 0 heure.

7. Charges d'exploitation

L'ensemble des charges d'exploitation, achats consommés, amortissements et provisions inclus, s'élève à 12.004.241 € en 2011, contre 12.840.432 € en 2010, soit en forte baisse de 6,51% (- 836.191 €).

Cette baisse est concentrée sur les frais de personnel (-569.660 €) et les charges externes (-360.321 €).

Les amortissements et provisions d'exploitation s'élèvent à 2.027.325 € contre 1.985.367 € en 2010, dont 1.561.092 € d'amortissements de frais de recherche en 2011 contre 1.579.611 en 2010.

8. Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation est positif de 1.254.674 €, soit 13,0% du chiffre d'affaires, contre 617.876 € au titre de l'exercice 2010 (6,2%). Il augmente fortement de 636.798 € (+103,1%).

L'excédent brut d'exploitation du 2^{ème} semestre 2011 est positif de 913.046 €, après un 1^{er} semestre 2011 positif de 341.628 €.

9. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est une perte de 798.966 € (-8,3% du chiffre d'affaires) contre une perte de 1.383.733 € en 2010 (-13,9% du chiffre d'affaires), soit en amélioration de 584.767 €

Le résultat d'exploitation du 2^{ème} semestre 2011 est déficitaire de 165.503 €, après un 1^{er} semestre déficitaire de 633.463 €.

10. Résultat financier

Le résultat financier est bénéficiaire de 55.241 € en 2011, contre une perte de 4.271.006 € en 2010 et un bénéfice de 57.919 € à périmètre comparable (soit hors provisions sur titres de participation et compte courant relatives à la filiale SkyRecon

Systems pour un total de 4.328.925 € en 2010).

Le résultat financier intègre notamment une reprise de provisions sur le compte courant dans la filiale SkyRecon Systems pour un montant de 10.415 €.

11. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est positif de 680.538 € en 2011 contre une perte de 457.343 € en 2010.

Il intègre notamment une reprise de provisions sur compte client relative à la

filiale SkyRecon Systems pour un total de 474.037 €.

Le résultat exceptionnel se décompose de la manière suivante :

Nature des postes	Charges	Produits
Dotations et reprise d'amortissements dérogatoires (R&D)	1.420.664	1.605.662
Dotations et reprises de provisions pour risques sociaux		90.075
Divers produits exceptionnels		30.244
Charges exceptionnelles (social)	98.581	
Amendes et pénalités	170	
Charges exceptionnelles diverses	64	
Reprise de provision sur créance client SkyRecon*		474.037
Total	1.519.479	2.200.018

* Voir commentaires au paragraphe 29. Filiales et participations

12. Impôt société

11.1 Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche au 31 décembre 2011 s'élève à 582.980 € contre 743.669 € au titre de l'exercice 2010, soit en baisse de 160.689 €.

Il est notamment affecté par la baisse de 75% à 50% des frais de fonctionnement sur les dépenses de personnel.

Le Crédit d'Impôt recherche représente 20,0% des dépenses directes et indirectes de R&D de l'exercice 2011, contre 23,35% au titre de l'exercice 2010.

La créance de Crédit d'Impôt Recherche, inscrite à l'actif s'élève à 582.980 €, la société ayant obtenu le remboursement de ses créances au titre des exercices antérieurs.

11.2 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice	519 794
Impôt sur les bénéfices (IFA, CIR)	-582 980
Résultats avant impôts	-63 186
Variation provisions réglementées	184 999
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	121 813

11.3 Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

	Montant	Impôt
Accroissements : Provisions réglementées	0	0
Allègements : Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	48 729	16 243
Total des déficits d'exploitation reportables	17 138 580*	

* dont 4.405.493 € provenant de l'absorption de la société MSI au 01/01/2007.

13. Résultat net

Le résultat net de l'exercice 2011 est bénéficiaire de 519.794 € (5,38% du chiffre d'affaires) contre un résultat net déficitaire de 5.368.412 € en 2010, dont

4.802.962 € de dotations aux provisions sur la filiale SkyRecon Systems.

14. Actif immobilisé

Les mouvements de l'actif immobilisé sur la période se présentent de la façon suivante :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes des immobilisations				
Immobilisations incorporelles	14 957 995	1 414 154		16 372 149
Immobilisations corporelles	1 250 224	188 547	54 558	1 384 213
Immobilisations financières	2 684 643	9 872	2 201	2 692 314
Total	18 892 862	1 612 573	56 759	20 448 676
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	6 324 782	1 780 207		8 104 989
Immobilisations corporelles	842 483	178 119	54 558	966 044
Immobilisations financières	2 601 604			2 601 604
Total	9 768 869	1 958 326	54 558	11 672 637

Les immobilisations incorporelles comprennent la somme de 907.175 € relative à l'acquisition sur l'exercice 2005 de contrats Netwall qui ne font pas l'objet d'un amortissement.

Les titres de participation de la SA SkyRecon Systems, comptabilisés à l'actif pour la somme de 2.600.404 € ont été dépréciés en totalité sur l'exercice 2010 (résultat financier).

15. Fonds commercial

L'opération de fusion-absorption de la société MSI, intervenue au 1^{er} janvier 2001, a généré un mali de fusion de 3.446.248 € analysé comme mali technique et inscrit à l'actif du bilan. L'actif net apporté s'élevait à 581.245 €

pour une valeur de titres de participation de 4.027.453 €.

Extra-comptablement, ce mali technique a été affecté en fonds de commerce et correspond à l'activité Security Box.

16. Frais de recherche et développement

Au titre de l'exercice 2011, la société a engagé des frais totaux de recherche & développement de 2.916.889 €, contre 3.184.710 € en 2010, soit en baisse de 8,41%.

La somme de 1.399.672 € a été activée en « production immobilisée », contre 1.458.218 € en 2010, soit en baisse de

4,01%. Cette activation concerne des dépenses de personnel.

Le montant brut cumulé des frais de recherche et développement activés s'élève à 10.742.245 €, amortis à hauteur de 7.032.596 €, soit un solde net de 3.709.649 €, contre 3.920.677 € a la clôture de l'exercice 2010.

17. Valeurs mobilières de placement & disponibilités

Au 31 décembre 2011, la société dispose des disponibilités et valeurs mobilières de placement suivantes :

✚	Comptes à terme :	1.750.000 €
✚	Comptes bancaires & caisse :	650.368 €
✚	Contrat de liquidité Oddo :	10.064 €
✚	Comptes courant factor :	1.710.790 €
✚	Comptes de réserves factor :	166.767 €
✚	Intérêts à recevoir :	10.772 €
✚	Valeurs mobilières de placement :	82.368 €

Soit un total de disponibilités et valeurs mobilières de placement de 4.381.129 €,

contre 2.181.370 € au 31 décembre 2010, soit en augmentation de 2.199.759 €.

18. Capital

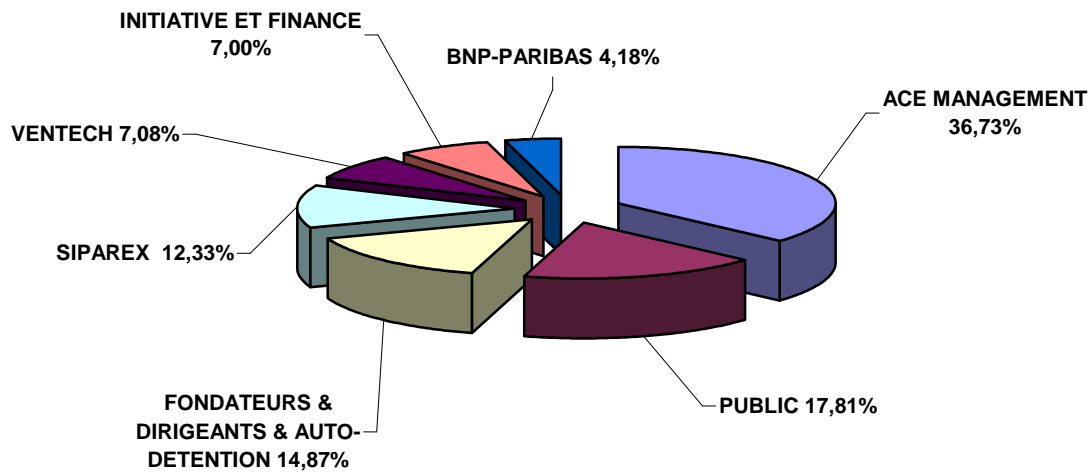
17.1 Evolution du capital social

Au 31 décembre 2011, le capital social s'élève à 5.298.228 €, et a évolué ainsi sur l'exercice :

Capital social	Nombres de titres	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	5.491 228	1,00
Titres émis sur l'exercice	0	
Titres remboursés ou annulés	193.000	1,00
Titres en fin d'exercice	5.298.228	1,00

Au 31 décembre 2011, l'actionnariat se présente de la manière suivante :

Investisseurs financiers :	67,31%
Public (bourse) :	17,81%
Management et Fondateurs :	14,72%
Auto-Détention :	0,16%



Au 31 décembre 2011, la répartition de la détention des titres par nature d'actionnaires est la suivante :

Titres	Nombres de titres	%
Titres au nominatif personnes physiques	779.666	14,72
Titres au nominatif personnes morales	3.566.459	67,31
Titres au porteur	943.813	17,81
Titres auto-détenus	8.290	0,16
Titres en fin d'exercice	5.298.228	100,00

Au 31 décembre 2011, la répartition des droits de vote est la suivante :

Droits de vote	Nombres de droits de vote	%
Droits de vote au nominatif personnes physiques	1.559.332	16,19
Droits de vote au nominatif personnes Morales	7.132.918	74,02
Droits de vote au porteur	943.813	9,79
Droits de vote sur titres auto-détenus	0	0
Droits de vote en fin d'exercice	9.636.063	100,00

17.2 Bons de souscription d'actions (BSA)

BSA	Date émission	Nombre actions à créer	Date limite d'exercice	Modalités d'émission et exercice
NEANT				

Au 31 décembre 2011, aucun plan d'émission ou d'attribution de BSA n'est en cours.

17.3 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

BSPCE	Date émission	Nombre	Date limite d'exercice	Prix de souscription
NEANT				

Au 31 décembre 2011, aucun plan d'émission ou d'attribution de BSPCE n'est en cours.

17.4 Actions gratuites

Dans le cadre du plan 2007-04 voté par l'AGE le 24/04/2007, 109.091 actions gratuites dont l'attribution avait été effectuée le 26/04/2007, ont été acquises le 27/04/2009, elles sont libres de cession depuis le 27/04/2011.

Au 31 décembre 2011, aucun plan d'émission ou d'attribution d'actions gratuites n'est en cours.

19. Capitaux propres & fonds propres

Au 31 décembre 2011, les capitaux propres s'élèvent à 8.196.186 €, les fonds propres sont de 8.531.186 €,

contre 8.129.395 au 31 décembre 2010, en augmentation de 4,94 %.

20. Provisions

Les mouvements des provisions sur la période se présentent de la façon suivante :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées	3 887 265	20 940	205 938	3 702 267
Provisions pour risques et charges	143 784	7 808	90 075	61 517
Provisions pour dépréciation	5 314 996	61 190	501 997	4 874 189
Total	9 346 045	89 938	798 010	8 637 973

En date du 14 janvier 2011, le Tribunal de Grande Instance de Paris a rendu une ordonnance de référé par laquelle elle déboute la société OLFE0 sur l'ensemble de ses demandes formées à l'encontre de la société ARKOON Network Security, visant à la faire condamner à lui verser notamment une somme de 1.655.068 euros à titre de provision sur dommages et intérêts, in solidum avec la société D2B Informatique, pour des motifs de contrefaçon de marque et concurrence déloyale. La société OLFE0 a été condamnée à verser à la société ARKOON Network Security et à la société D2B chacune, une somme de 5.000 € au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

Par la suite, en date du 9 avril 2011, la société OLFE0 a assigné la société ARKOON Network Security devant le Tribunal de Grande Instance de Paris, visant à la faire condamner à lui verser des dommages-intérêts pour les mêmes motifs de contrefaçon de marque et concurrence déloyale, d'un montant de 3.167.358 €, outre 25.000 € au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile, le tout in solidum avec la société D2B.

La société ARKOON Network Security, confortée par la 1^{ère} décision du Tribunal de Grande Instance de Paris, estime que les griefs qui lui sont reprochés n'apparaissent pas vraisemblables, et qu'à ce titre il n'y a pas lieu de constater une provision pour ce risque dans les comptes de la société.

21. Avances conditionnées

Les avances conditionnées s'élèvent à 335.000 € et se décomposent de la façon suivante :

✚	Aide Oséo Fast :	260.000 €
✚	Aide Oséo SBox :	75.000 €

22. Endettement financier

Les dettes financières s'élèvent à 2.195.472 € contre 786.298 € au 31/12/2010, et se décomposent de la manière suivante :

✚	Emprunt auprès d'établissement financier :	40.000 €
✚	Avances remboursables auprès de Oséo :	235.000 €
✚	Concours bancaires MT :	1.193.750 €
✚	Compte courant associés	726.005 €
✚	Agios & frais à payer	717 €

L'endettement financier représente 25,73% des fonds propres, contre 9,67 % au 31 décembre 2010.

Les avances conditionnées, d'un montant de 335.000 €, ne sont pas incluses dans les dettes financières.

23. Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	1.234.466	125.000	1.109.466	
Dettes financières diverses	235.000	35.831	199.169	
Fournisseurs	752.955	752.955		
Dettes fiscales & sociales	1.319.414	1.319.414		
Dettes sur immobilisations	13.727	13.727		
Groupe et associés	726.005	726.005		
Autres dettes	590	590		
Produits constatés d'avance	3.145.002	3.145.002		
Avances reçues sur commandes				
Total	7.427.159	6.118.524	1.308.635	

Les dettes fiscales et sociales se décomposent de la manière suivante :

Dettes fiscales et sociales	€
Provision congés payés	232.886
Personnel charges à payer	200.804
Charges sociales sur congés payés	104.799
Charges sociales sur charges pers.	92.145
Organismes sociaux	341.913
Taxe d'apprentissage	24.298
Formation professionnelle	50.433
Participation construction	16.567
Etat – Taxes sur le chiffre d'affaires	230.353
Etat – autres charges à payer	25.216
Total	1.319.414

24. Produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2011, les produits constatés d'avance s'élèvent au total à 3.145.002 € contre 2.978.701 € au 31 décembre 2010, et se décomposent de la façon suivante :

Nature des produits	€
Maintenances Fast France	1.485.752
Maintenances Fast Export	98.806
Maintenances Security Box France	351.673
Maintenances Security Box Export	16.828
Services de sécurité France	925.826
Services de sécurité Export	102.725
Prestations techniques	13.238
Subvention	150.154
Total	3.145.002

25. Etat des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Clients et cptes rattachés	1.591.812	1.591.812		
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	3.436	3.436		
Etat - CIR	582.980	582.980		
Etat - TVA	69.974	69.974		
Autres créances	1.734.020		1.734.020	
Total	3.982.222	2.248.202	1.734.020	

26. Charges constatées d'avance

Au 31 décembre 2011, le montant des charges constatées d'avance s'élève à 546.258 € contre 543.615 € au 31

décembre 2010, et ne comprend que des charges ordinaires liées à l'exploitation courante de l'entreprise.

27. Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	€
418100 Clients factures à établir :	
Maintenances	437
Prestations techniques	2.348
Autres produits d'activité	35.968
Tva	7.483
Clients et comptes rattachés	46.236
409800 Fournisseurs avoirs à recevoir :	
Divers	6.718
Tva	139
Autres créances	6.857
518700 Intérêts à recevoir	10.772
Disponibilités	10.772
448700 Etat - Produits à recevoir	8.571
Etat	8.571
Total	72.436

28. Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	€
518600 Agios et frais bancaires à payer	716
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	716
Emprunts et dettes financières diverses	
408100 Fournisseurs factures non parvenues :	
Publicité	2 193
Honoraires	22 800
Achats prestations	39 434
Achats de marchandises	699
Location véhicules	1 444
Frais déplacements salariés	23 594
Frais postaux et de télécommunication	1 515
Transports sur achats et ventes	466
Electricité	1 072
Sous-traitance	15 645
Entretien et réparations	1 391
Assurances	1 169
Services bancaires	1 922
Charges exceptionnelles	- 286
Tva sur factures non parvenues	9 923
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 982
428200 Provision congés payés	232 886
428600 Personnel charges à payer	200 804
438200 Charges sociales sur congés payés	104 799
438600 Organismes sociaux à payer	92 145
448600 Etat - autres charges à payer	25 216
448610 Taxe d'apprentissage	24 298
448620 Formation	50 433
448630 Participation construction	16 567
Dettes fiscales et sociales	747 148
419800 Clients avoir à établir	590
Autres dettes	590
Total	871.436

29. Filiales & participations

Depuis le 10 novembre 2009, la société détient 100% des actions de la SA SkyRecon Systems, dont le siège social est à Malakoff. La société SkyRecon Systems n'est pas consolidée dans les comptes d'Arkoon.

SkyRecon Systems est éditeur de solutions de sécurité du poste de travail, et figure à l'actif du bilan d'Arkoon pour une valeur brute de titres de participation de 2.600.404 €.

Au cours de l'exercice 2011, SkyRecon Systems a réalisé un chiffre d'affaires de 2.021.279 €, en croissance de 59,08% par rapport à 2010, pour un résultat net bénéficiaire de 208.288 €.

Le chiffre d'affaires 2009 était de 1.270.612 € pour un résultat net déficitaire de 1.705.379 € en 2010, soit un net redressement de l'activité et des résultats au cours de l'exercice 2011.

Au 31 décembre 2011, consécutivement à la restructuration effectuée, SkyRecon emploie 8 salariés contre 16 à la clôture de l'exercice 2010.

Au 31 décembre 2010, les provisions pour dépréciations suivantes avaient été comptabilisées dans les comptes d'Arkoon :

Résultat Financier :

- Provision sur titres de participation SkyRecon à hauteur de 2.600.404 € (100%),
- Provision sur compte courant SkyRecon et intérêts associés à hauteur de 1.728.521 € (100%).

Résultat exceptionnel :

- Provision sur compte client SkyRecon à hauteur de 474.037 € (100%).

Soit un total de provisions pour dépréciations de 4.802.962 € au 31 décembre 2010.

Compte-tenu du redressement de l'activité et des résultats, de la restructuration opérée, des remboursements partiels du compte client et compte courant effectués, et des perspectives de poursuite du redressement de SkyRecon Systems, les reprises de provisions suivantes ont été effectuées au 31 décembre 2011 :

- Reprise totale de la provision sur le compte client SkyRecon d'un montant de 474.037 €
- Reprise partielle de la provision sur le compte courant à hauteur de 10.415 € (provision restante dans les comptes : 1.718.106 €)

La provision sur les titres de participation SkyRecon est maintenue à hauteur de 2.600.404 €.

La répartition et la variation du chiffre d'affaires de SkyRecon Systems par nature

se décompose de la manière suivante :

Nature des produits	CA 2011	% CA	CA 2010	Var. % 2011 vs 2010
Ventes licences Stormshield	1 198 272	67%	234 817	410,3%
Ventes maintenances Stormshield	411 385	23%	542 320	-24,1%
Services Professionnels	115 710	6%	126 035	-8,2%
Autres prestations	9 684	1%	4 239	128,5%
COGS US	59 122	3%	28 952	104,2%
Total chiffre d'affaires des activités	1 794 172	100%	936 363	91,6%
Prestations intra-groupe Arkoon	227 106		335 544	
Total chiffre d'affaires social	2 021 278		1 271 907	58,9%

Les résultats 2011 de SkyRecon Systems sont les suivants :

Rubriques	2011	% / CA	2010	Var. % 2011 vs 2010
Excédent brut d'exploitation	203 600	10%	-1 625 110	112,5%
Resultat d'exploitation	152 369	8%	-1 707 985	108,9%
Resultat courant	73 515	4%	-1 888 597	103,9%
Impôts sur les bénéfices (CIR)	89 245	4%	105 596	-15,5%
Resultat net	208 288	10%	-1 705 379	112,2%

SkyRecon Systems SA (France) détient 100% des titres de la société de droit US Skyrecon Systems Inc., qui n'est pas consolidée dans les présents comptes.

Au cours de l'exercice 2011, SkyRecon Systems Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de 254.987 US dollars et un résultat net de 31.649 \$, contre un chiffre d'affaires de 128.096 \$ et un résultat net de 103.494 \$ au cours de l'exercice 2010.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts & avances consent. par la Sté	Caut. et avals donnés par la Sté	C.A. ht du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Divid. encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
SA SKYRECON Systems	392.715	-8.513.055	100	2.600.404	0	1.718.106	0	2.021.279	208.288	0
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

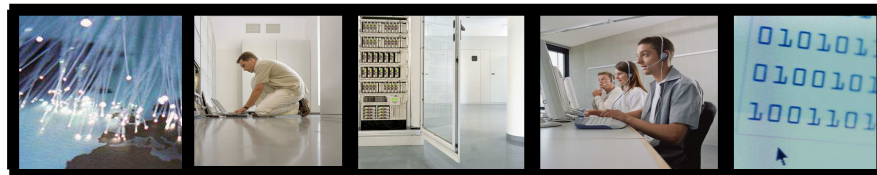
31. Montant des honoraires versés au Commissaire aux Comptes

Conformément à l'article L820-3 al.2 du code de commerce, nous vous communiquons le montant des honoraires versés au Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2011 :

- Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes annuels : 22.885 € HT
- Honoraires comptabilisés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liée à la mission de contrôle légal des comptes annuels : 5.000 € HT

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Exercice du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011



1 place Verrazzano
69009 LYON - France
Tél : +33 (0)4 72 53 01 01 – Fax : +33 (0)4 72 53 12 60
RCS Lyon 428 173 975
www.arkoon.net

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de la Société ARKOON NETWORK SECURITY et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2011, pour soumettre à votre approbation :

- A titre ordinaire :

- ✓ les comptes sociaux annuels,
- ✓ la ratification de la nomination d'un membre du conseil de surveillance faite par cooptation,
- ✓ le renouvellement de mandats des commissaires aux comptes,
- ✓ le renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions qui avait été conféré au Directoire par l'Assemblée du 24 juin 2011.

- A titre extraordinaire :

- ✓ une augmentation de capital réservée aux salariés conformément aux dispositions de l'article L 225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce,
- ✓ une autorisation à conférer au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions.

Il vous sera donné lecture des rapports établis par notre Commissaire aux Comptes dans le cadre de sa mission.

Tous les documents prescrits par la Loi vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales réglementaires et statutaires.

**Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire
sur les comptes de l'exercice 2011**

Sommaire

- 1. Présentation des comptes annuels**
- 2. Situation de la société**
- 3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir**
- 4. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**
- 5. Activité de la société en matière de recherche et développement**
- 6. Conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce**
- 7. Situation des mandats des mandataires sociaux**
- 8. Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance**
- 9. Situation des mandats des commissaires aux comptes**
- 10. Prise de participations significatives en France ou prise de contrôle**
- 11. Participations croisées**
- 12. Informations relatives au capital, cours de l'action**
- 13. Etat récapitulatif des opérations sur titres réalisées par les dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice**
- 14. Etat de la participation des salariés au capital social à la clôture de l'exercice**
- 15. Augmentation de capital réservée aux salariés conformément aux dispositions de l'article L 225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce**
- 16. Autorisation à conférer au Directoire à l'effet de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions**
- 17. Autorisation à conférer au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions**
- 18. Proposition d'affectation du résultat**
- 19. Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents**
- 20. Dépenses et charges non fiscalement déductibles**
- 21. Information relative à la détention d'actions gratuites par les mandataires sociaux**
- 22. Information relative aux délais de paiement**
- 23. Tableau établi en application des dispositions de l'article L 225-100 alinéa 4 du Code de Commerce**
- 24. Tableau des résultats des cinq derniers exercices**
- 25. Relations financières & calendrier**

1. Présentation des comptes annuels

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les comptes des exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010 sont

comparables puisque établis selon les mêmes règles et méthodes comptables.

Vous trouverez dans l'annexe toutes explications complémentaires.

Les chiffres de la société arrêtés au 31 décembre 2011, en euros, sont les suivants :

<i>Rubriques</i>	<i>31.12.2011</i>	<i>31.12.2010</i>	<i>Variation en %</i>
Le chiffre d'affaires s'élève à	9 662 696	9 942 037	-2,81%
Le total des produits d'exploitation s'élève à	11 205 276	11 456 700	-2,19%
Le total des charges d'exploitation s'élève à	12 004 241	12 840 432	-6,51%
D'où un excédent brut d'exploitation de	1 254 674	617 876	103,06%
D'où un résultat d'exploitation de	-798 966	-1 383 732	42,26%
Le total des produits financiers s'élève à	121 627	90 326	34,65%
Le total des charges financières s'élève à	66 386	4 361 332	-98,48%
D'où un résultat financier de	55 241	-4 271 006	-101,29%
Le résultat courant avant impôt ressort à	-743 724	-5 654 739	86,85%
Le total des produits exceptionnels s'élève à	2 200 018	1 910 429	15,16%
Le total des charges exceptionnelles s'élève à	1 519 479	2 367 772	-35,83%
D'où un résultat exceptionnel de	680 538	-457 343	248,80%
L'impôt sur les bénéfices ressort à	-582 980	-743 669	-21,61%
Le résultat net est en conséquence de	519 794	-5 368 412	109,68%
Le total du bilan est de	16 019 866	14 594 738	9,76%
Le total des capitaux propres est de	8 196 186	7 861 395	4,26%
Le capital social est de	5 491 228	5 491 228	0,00%

2. Situation de la société

✚ SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

✚ PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS, NOTAMMENT DE SA SITUATION D'ENDETTEMENT AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES

➤ Activité globale :

L'activité de la société ARKOON Network Security au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 a été marquée par une stabilisation globale du chiffre d'affaires au périmètre social Arkoon, intégrant une croissance sur l'activité Fast et une baisse sur l'activité Security Box.

Au niveau Groupe en intégrant l'activité de la filiale SkyRecon Systems, le chiffre d'affaires est en croissance de 6,3%.

Ainsi, le chiffre d'affaires de ARKOON s'élève à 9.662.696 euros contre 9.942.037 euros en 2010, soit en légère baisse de 279.341 euros (-2,8%), incluant 614.270 euros de prestations et livraisons intra-groupe contre 666.517 € en 2010.

➤ Sécurité des Réseaux FAST :

L'activité Sécurité des Réseaux FAST, avec un chiffre d'affaires de 6.412.103 euros contre 6.011.664 euros en 2010, a connu une croissance de 6,7% (+ 400.439 €). La facturation sur cette activité a été en forte augmentation de +24%, confirmant au second semestre le redressement entamé au premier semestre 2011.

Malgré un marché toujours très concurrentiel, les ventes d'appliances FAST360 sont en progression de +29,9% à 2.420.260 euros. Cette croissance traduit le succès de la nouvelle génération d'appliances « Performance » et les progrès fonctionnels réalisés sur la version FAST V5.

L'activité de sécurité des réseaux FAST représente 59% du chiffre d'affaires du Groupe.

➤ Protection des données Security Box :
L'activité logicielle de protection des données SECURITY BOX a connu une décroissance de 19,2%, à 2.636.324 euros contre 3.263.856 euros en 2010.

Cette évolution négative ne concerne pas l'activité courante de ventes de licences et de maintenances, elle s'explique majoritairement par l'achèvement en 2010 d'un projet spécifique dans le domaine de la mobilité pour le secteur de la défense.

L'activité SECURITY BOX reste majoritairement concentrée sur des marchés de niche, auprès de grands clients et administrations, avec qui la société a noué des partenariats commerciaux et technologiques étroits.

L'activité Security Box représente 24% du chiffre d'affaires du Groupe.

➤ Autres activités :

Les autres activités représentent 614.270 euros de chiffre d'affaires contre 666.517 euros en 2010, et concernent des prestations et livraisons intra-groupe auprès de la filiale SkyRecon Systems.

La société a poursuivi ses efforts de présence auprès de ses partenaires revendeurs, tout en procédant au recrutement de nouveaux en régions.

➤ International :

Le chiffre d'affaires à l'international s'établi à 420.294 euros contre 477.317 euros en 2010, et représente 4,3% des ventes totales directes, part portée à 10% en y ajoutant les ventes indirectes via les revendeurs ou les clients internationaux.

Tableau de répartition et de variation du chiffre d'affaires :

Nature	CA 2011	% CA	CA 2010	Var. % 2011 vs 2010
Ventes appliances FAST	2 420 260	27%	1 862 557	29,9%
Ventes services de sécurité FAST	1 153 059	13%	1 243 583	-7,3%
Ventes maintenances FAST	2 314 862	26%	2 438 752	-5,1%
Services Professionnels & autres prestations	523 921	6%	466 772	12,2%
Sécurité des reseaux	6 412 103	71%	6 011 664	6,7%
Ventes licences Security Box	341 351	4%	1 077 573	-68,3%
Ventes maintenances Security Box	1 228 482	14%	1 452 334	-15,4%
Services Professionnels	1 066 491	12%	733 949	45,3%
Sécurité des données	2 636 324	29%	3 263 856	-19,2%
Total chiffre d'affaires part du groupe	9 048 426	100%	9 275 519	-2,4%
Prestations Intragroupe :	429 020		666 517	
Livraisons Intragroupe :	185 250			
Soit CA social	9 662 696		9 942 036	-2,8%

➤ Subventions

Sur l'exercice, la société a reçu des subventions pour un montant total de 256.238 euros, dont 221.238 euros au titre des Investissements d'Avenir et 35 000 euros d'Oséo. Sur ces subventions, seule la somme de 96.084 euros a été comptabilisée en produit sur l'exercice 2011, afin de rattacher les subventions à l'avancement effectif des travaux.

➤ Charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation sont en forte baisse de 6,51% à 12.004.241 euros contre 12.840.432 euros en 2010. Cette baisse est concentrée sur les frais de personnels (-569.660 €) et les charges externes (-360.21 euros)

➤ Excédent brut d'exploitation :

L'excédent brut d'exploitation bénéficie de la baisse des charges d'exploitation, il s'établit à 1.254.674 euros (13% du CA), soit le double de son niveau de 2010 qui était de 617.876 euros. L'excédent brut d'exploitation du 2eme semestre 2011 est positif de 913.046 euros après un 1^{er} semestre 2011 positif de 341.628 euros.

➤ Résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation reste déficitaire de 798.966 euros (-8,3% du CA), mais se redresse par rapport à 2010 (-1.383.733

euros soit -13,9% du CA). Il intègre notamment des amortissements de dépenses de R&D à hauteur de 1.561.092 euros. Le résultat d'exploitation du 2eme semestre 2011 est déficitaire de 165.503 euros après un résultat d'exploitation déficitaire de 633.463 euros au cours du 1^{er} semestre 2011.

➤ Résultat financier :

Le résultat financier est bénéficiaire de 55.241 euros, contre un résultat financier fortement déficitaire de 4.271.006 euros en 2010, et bénéficiaire de 57.919 euros à périmètre comparable.

Pour rappel, en 2010, le résultat financier comprenait des provisions sur titres de participation et compte courant relatives à la filiale SkyRecon Systems pour un total de 4.328.925 €. Au 31 décembre 2011, dans un principe de prudence, seule la somme de 10.415 euros a été reprise pour ajuster la provision par rapport aux sommes correspondantes inscrites à l'actif, soit 4.318.510 euros.

➤ Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel est positif de 680.538 euros contre une perte de 457.343 euros en 2010.

Comme pour le résultat financier, en 2010, le résultat exceptionnel intégrait une provision sur le compte client de la filiale SkyRecon

System pour un montant de 474.037 euros. Au 31 décembre 2011, compte-tenu du redressement de l'activité de la filiale SkyRecon System et des perspectives de remboursement de ce compte client, la provision a été reprise pour son montant total soit 474.037 euros.

Le résultat exceptionnel intègre en outre une dotation d'amortissements dérogatoires de dépenses de R&D pour 1.420.664 euros, et une reprise de même nature pour 1.605.662 euros.

➤ Impôts :

Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 582.980 euros contre 743.669 euros en 2010, soit 20,0% des dépenses totales de R&D en 2011 contre 23,35% en 2010. En 2011, le Crédit d'Impôt Recherche a notamment été affecté par la réforme partielle de ce dispositif fiscal à hauteur de 105.975 euros. En outre, la société a perçu au cours de l'exercice le remboursement de sa créance de Crédit d'Impôt Recherche de l'exercice 2010 pour un montant de 743.669 euros.

➤ Résultat net :

Le résultat net est bénéficiaire de 519.794 euros contre une perte de 5.368.412 euros en 2010, dont 4.802.962 euros de provisions sur la filiale SkyRecon Systems.

➤ Données bilancielles :

A la clôture de l'exercice 2011, la société dispose de fonds propres d'un montant de 8.531.186 euros, contre 8.129.395 euros au

En date du 24 juin 2011, l'Assemblée Générale Mixte a décidé l'annulation des 193.000 actions propres détenues par la société, sous la condition suspensive d'absence d'opposition des créanciers. En conséquence, le capital social a été ramené de 5.491.228 € à 5.298.228 €.

31 décembre 2010, soit en augmentation de 4,9%.

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement, d'un montant total de 4.381.129 € sont réparties ainsi :

✚	Comptes à terme :	1.750.000 €
✚	Comptes bancaires & caisse:	650.368 €
✚	Contrat de liquidité Oddo:	10.064 €
✚	Comptes courant factor :	1.710.790 €
✚	Comptes de réserves factor :	166.767 €
✚	Intérêts à recevoir :	10.772 €
✚	Valeurs mobilières pl. :	82.368 €

Les disponibilités comprennent notamment un apport en compte courant de 700.000 euros effectué par ACE Management le 26/01/2011 et l'utilisation de lignes de crédit bancaire à hauteur de 1.233.750 euros.

Sur l'exercice, le besoin en fonds de roulement baisse de 122.397 euros.

Le montant des dettes totales inscrites au passif au 31 décembre 2011 est de 7.427.163 euros et est composé pour 42% de produits constatés d'avance sur les contrats de maintenances et abonnements.

L'endettement financier est de 2.195.472 euros contre 786.298 euros au 31 décembre 2010. Il représente 25,73% des fonds propres contre 9,67% au 31 décembre 2010.

Les avances conditionnées inscrites au bilan pour un montant de 335.000 euros ne sont pas incluses dans l'endettement financier ci-dessus.

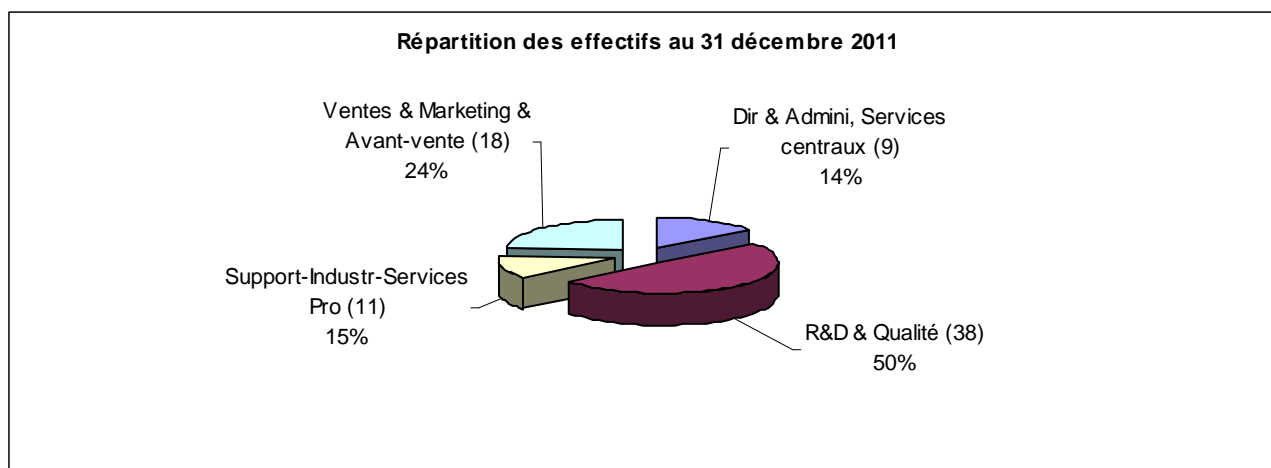
En date du 13 décembre 2011, le titre ARKOON Network Security est passé d'un mode de cotation au fixing à un mode de cotation au continu. Parallèlement, un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI a été mis en œuvre le 5 décembre 2012 avec la société Oddo Corporate Finance. Au 31 décembre 2011, 8.290 titres auto-détenus et une somme de 10.064 € sont affectés au contrat de liquidité.

Les principaux ratios financiers sont les suivants :

Ratios	2011	2010	Variation %
Chiffre d'affaires	9 662 696	9 942 037	-3%
Marge opérationnelle (€)	-798 966	-1 383 733	-42%
Marge opérationnelle (%)	-8,27%	-13,92%	-41%
Variation du BFR	122 397	-550 529	-122%
Cash Flow d'Exploitation	2 333 252	-1 546 366	-251%
Cash Flow Libres	2 202 902	-2 565 734	-186%
Capitaux engagés	8 898 439	8 573 467	4%
Rotation des capitaux	1,09	1,16	-6%
Rentabilité des Capitaux Engagés	-8,98%	-16,14%	-44%
Rentabilité des Fonds Propres	-8,98%	-16,14%	-44%
Capitaux propres par action	1,55	1,43	8%
Bénéfice par action	0,10	-0,20	-149%
PER	12,03	-3,97	-403%

Au 31 décembre 2011, les effectifs s'élèvent à 76 collaborateurs, contre 73 au terme de

l'exercice 2010. La répartition des effectifs est la suivante :



3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Après deux exercices 2009 et 2010 difficiles, la bonne tenue de l'exercice 2011 est un signe positif, facteur d'encouragement et d'amélioration des perspectives, d'autant plus que ce regain de dynamique s'est produit en parallèle d'une baisse des coûts de structure.

Par ailleurs, la sensibilisation croissante des entreprises aux problématiques de sécurité, le positionnement affirmé de la société

comme un acteur de confiance auprès des industries et infrastructures sensibles, la mise à disposition de solutions certifiées permettant de maintenir un niveau de protection élevé contre des menaces en constante progression, sont autant de vecteurs qui devraient avoir un impact positif sur la dynamique et le développement du Groupe.

Ce développement pourra se décliner ainsi au niveau des 3 activités :

- ✚ Activité FAST : Confirmer la croissance en s'appuyant sur l'image de performance et qualité retrouvées ainsi que sur le lancement de nouveaux produits particulièrement compétitifs eten phase avec le marché.

La maîtrise du parc existant sera un élément déterminant dans l'atteinte des objectifs au cours des prochains mois, et la société concentrera une partie de son action dans ce domaine.

- ✚ Activité SBOX : Renforcer la relation auprès d'un nombre plus important de grands clients utilisateurs de la solution. Par ailleurs, la poursuite des travaux entrepris depuis 18 mois afin de simplifier le déploiement et l'administrabilité du produit, intégrer de nouveaux terminaux dans le système d'échange et de partage

sécurisé SBOX sont des facteurs essentiels à la conquête de nouveaux clients.

- ✚ Activité Stormshield (Filiale Skyrecon Systems) : Le repositionnement de l'offre sur les marchés sensibles a permis de retrouver une bonne dynamique commerciale, qui s'est nettement traduite dans les chiffres en 2011. Stormshield est aujourd'hui bien positionnée en tant que solution permettant d'assurer une protection contre les attaques de nouvelle génération, à la fois plus complexes et plus ciblées. La poursuite dans cette voie, tout en travaillant parallèlement à l'extension de Stormshield à de nouveaux usages devraient assurer la croissance de l'activité.

Dans ce contexte, et de manière générale au niveau du groupe, l'exercice 2012 devrait confirmer l'évolution favorable de 2011, ce dont devraient profiter les résultats.

4. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que, depuis la clôture de l'exercice 2011, aucun événement important n'est

survenu, susceptible d'avoir une influence sur l'activité, la situation financière, le résultat et le patrimoine de la société

5. Activité en matière de recherche et développement

En 2011, les dépenses totales de recherche & développement se sont élevées 1.589.559 euros sur l'activité FAST et 1.327.330 euros sur l'activité Security Box, soit un total de 2.916.889 euros représentant 30% du chiffre d'affaires, contre 32% en 2010.

La somme de 1.399.672 euros a été activée en « production immobilisée » contre 1.458.218 euros en 2010.

Le Crédit d'Impôt Recherche est de 582.980 euros contre 743.669 euros en 2010, soit en baisse de 160.689 euros, dont 105.975 euros en raison des modifications apportées dans ce dispositif fiscal.

Au 31 décembre 2011, les effectifs totaux de R&D représentent 38 collaborateurs, soit 50% des effectifs.

6. Conventions visées aux articles L225-86 et suivants du Code de Commerce

Nous vous demandons d'approuver les termes du rapport spécial du Commissaire aux Comptes portant sur les conventions réglementées au sens de l'article L 225-86 du Code de Commerce et préalablement autorisées par le Conseil de Surveillance.

Nous vous précisons par ailleurs que les conventions autorisées et conclues au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies aux mêmes conditions au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous informons que vous pourrez, à compter du jour de la convocation de l'assemblée générale, consulter la liste des conventions courantes conclues par la société à des conditions normales et qui, en raison de leur objet ou de leur implication financière, sont significatives pour l'une des parties.

7. Situation des mandats des mandataires sociaux

En vue de respecter les dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après, au vu des informations en notre possession, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société, par chacun des mandataires sociaux de la société, au cours de l'exercice écoulé.

Monsieur Thierry ROUQUET :

✚ Président du Directoire de la société ARKOON NETWORK SECURITY S.A.,

✚ Président Directeur Général de la S.A SkyRecon Systems 220 avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF,

✚ Sole Director de SkyRecon Systems Inc, 2711 Centerville Road, Wilmington, Newcastle of Delaware, USA

✚ Gérant de la société SIREN CONSULTING, dont le siège est 16, chemin du Siroux à 69160 CHARBONNIERES LES BAINS

Monsieur Pierre-Yves HENTZEN :

✚ Membre du Directoire de la société ARKOON NETWORK SECURITY S.A.,

✚ Administrateur de la S.A SkyRecon Systems 220 avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF

✚ Salarié en qualité de Directeur Administratif et Financier de la société ARKOON NETWORK SECURITY S.A.

Monsieur Alain PECHON :

✚ Président du Conseil de Surveillance de la société ARKOON NETWORK SECURITY S.A,

✚ Président Directeur Général de la société APBH SAS, 24 rue Surcouf 75007 PARIS,

✚ Administrateur de la S.A ESTEREL TECHNOLOGIES 8, rue Blaise Pascal 78990 ELANCOURT

La société ACE MANAGEMENT :

✚ Membre du Conseil de Surveillance de la société ARKOON NETWORK SECURITY S.A,

Représentée par Monsieur Benoît PERROT qui a exercé les fonctions suivantes :

✚ Représentant permanent de la société ACE MANAGEMENT, membre du Conseil de Surveillance de la

société TEMIS S.A. 164 rue de Rivoli 75001 PARIS,

✚ Représentant permanent de la société ACE MANAGEMENT, membre du Conseil de Surveillance de la

société KALRAY S.A, 86, rue de Paris,
91 400 ORSAY,

✚ Fonctions salariées de
Directeur d'Investissement au sein de
la société ACE MANAGEMENT.

Monsieur Jean DUFOUR :

➤ Membre du Conseil de
Surveillance de la société ARKOON
NETWORK SECURITY S.A. qui a
exercé les fonctions suivantes :

✚ Gérant de JD Conseil 7 square
Charles Laurent 75015 PARIS.

8. Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance

Nous vous demanderons de bien vouloir
ratifier la cooptation faite par le conseil de
surveillance de Monsieur Jean DUFOUR,
pour le temps restant à courir sur le
mandat de son prédécesseur, savoir

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale
ordinaire appelée à statuer sur les comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et
qui sera tenue au plus tard dans l'année
2015.

9. Situation des mandats des commissaires aux comptes de la société

Les mandats des commissaires aux comptes
titulaires et suppléants, savoir :

- Le cabinet Grant Thornton, commissaire
aux comptes titulaire,
- Monsieur Luc WILLIAMSON, commissaire
aux comptes suppléant,

arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée
Générale Ordinaire statuant sur les comptes
de l'exercice 2011, nous vous proposons
de procéder au renouvellement :

- du cabinet Grant Thornton pris en son
établissement secondaire sis 42 Avenue
Georges Pompidou (69003) Lyon
représenté par Monsieur Robert DAMBO, en

qualité de commissaire aux comptes
titulaire, et ce, pour une nouvelle durée de
six exercices qui prendra fin à l'issue de la
réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire
des actionnaires à tenir dans l'année 2018
pour statuer sur les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2017.

- de Monsieur Luc WILLIAMSON domicilié
professionnellement 42 Avenue Georges
Pompidou (69003) Lyon, en qualité de
commissaire aux comptes suppléant, et ce
pour une nouvelle durée de six exercices
qui prendra fin à l'issue de la réunion de
l'Assemblée Générale Ordinaire des
actionnaires à tenir dans l'année 2018 pour
statuer sur les comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2017.

10. Prise de participations significatives en France ou prise de contrôle

Nous vous rappelons que nous sommes
tenus de vous informer des prises de
contrôle effectuées par notre société dans
toute société ayant son siège social en
France soit :

Contrôle de droit : majorité des droits de
vote dans les assemblées générales.

Contrôle conjoint : disposition de la majorité
des droits de vote en vertu d'un accord

conclu avec d'autres associés ou
actionnaires.

Contrôle de fait : possibilité de faire prévaloir
son point de vue lors des assemblées
générales (présumé lorsque qu'il y a
détenition directe ou indirecte d'une fraction
des droits de vote supérieure à 40% alors
qu'aucun autre associé ou actionnaire ne
détient directement ou indirectement une
fraction supérieure).

En outre, deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait, dans le cadre d'un accord en vue de mettre en œuvre une politique commune, les décisions

prises dans les assemblées générales de cette dernière.

Au cours dudit exercice, aucune participation ou prise de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social en France n'a été effectuée.

11. Participations croisées

Nous vous informons que nous n'avons aucune participation croisée dans aucune société et qu'en conséquence l'examen de la

régularisation de participations croisées est sans objet.





12. Informations relatives au capital, cours de l'action

Conformément aux dispositions de l'article L 233.13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code, nous devons vous indiquer l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix huit

vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de notre société.

Aussi, au 31 décembre 2011, la répartition du capital social et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	nombre				%	
	actions	a ddv simple	a ddv double	Voix	actions	droits de vote
ACE MANAGEMENT (FCPI & FCPR)	1 945 859	0	1 945 859	3 891 718	36,73%	40,35%
FONDATEURS & DIRIGEANTS	779 666	0	779 666	1 559 332	14,72%	16,17%
Groupe SIPAREX -SIGEFI (FCPI & FCPR)	653 413	0	653 413	1 306 826	12,33%	13,55%
INITIATIVE ET FINANCE	370 870	0	370 870	741 740	7,00%	7,69%
BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT	221 237	0	221 237	442 474	4,18%	4,59%
VENTECH (FCPI)	375 080	0	375 080	750 160	7,08%	7,78%
PUBLIC	943 813	943 813	0	943 813	17,81%	9,79%
AUTO-DETENTION	8 290	8 290	0	8 290	0,16%	0,09%
Total	5 298 228	952 103	4 346 125	9 644 353	100,00%	100,00%

	Cours de l'action ARKOON (ALARK) au 1 ^{er} janvier 2011 :	0,80 €
	Cours de l'action ARKOON (ALARK) au 31 décembre 2011 :	1,18 €
	Variation du cours de l'action sur la période :	+47,50 %
	Capitalisation boursière au 31 décembre 2011 :	6.251.909 euros

13. Etat récapitulatif des opérations sur titres réalisées par les dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice

Pendant la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, nous vous informons qu'aucune opération directe sur titres n'a été

réalisée par les dirigeants de la société et personnes assimilées.

14. Etat de la participation des salariés au capital social à la clôture de l'exercice

Il est précisé qu'aucun salarié ne détient, dans le capital de la société, d'action de la société au sens de l'article L225-102 du Code de Commerce (actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 à L. 3332-28 du code du travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi

n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L. 225-194 et L. 225-197, à l'article 11 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités des privatisations et à l'article L. 3324-10 du code du travail.

15. Augmentation de capital réservée aux salariés conformément aux dispositions de l'article L 225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce

Nous vous rappelons que conformément à l'article 225-129-6 du Code de Commerce, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée tous les trois ans pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du Travail si, au vu du rapport présenté à l'assemblée générale par le Directoire en application de l'article 225-102 du Code de Commerce, les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code du Commerce représentent moins de 3 % du capital.

En conséquence, la dernière Assemblée Générale Extraordinaire ayant statué sur ce point s'étant tenue le 30 octobre 2009 nous vous proposons de réserver aux salariés, dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du travail, une augmentation de capital dans la limite de 3 % du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Il serait ainsi décidé de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions

nouvelles à émettre au bénéfice des salariés adhérents au Plan Epargne Entreprise ou à un Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire à instituer à l'initiative de la société.

Il serait ainsi délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires pour procéder à cette augmentation de capital. Cette délégation serait valable vingt six mois à compter de votre décision.

Tous pouvoirs seraient donnés au Directoire à l'effet :

- d'arrêter les modalités de l'augmentation à intervenir
- de mettre en place tout Plan Epargne Entreprise ou Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire qui serait nécessaire

Nous vous indiquons que le Directoire vous présente ce projet d'augmentation de capital pour se conformer avec les dispositions légales, mais que lui-même le désapprouve et invite l'assemblée générale à se prononcer pour le rejet du projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital

16. Autorisation à conférer au Directoire à l'effet de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions

Nous vous demanderons dans un premier temps de bien vouloir mettre fin à l'autorisation que vous nous aviez consentie aux termes de l'assemblée générale du 24 juin 2011 devant expirer le 23 décembre 2012 à l'effet de procéder à l'acquisition par la société de ses propres actions.

Dans un second temps, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Directoire, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre total des actions composant le capital de la société à la date de réalisation de ces achats et déduction faite du nombre d'actions revendues en vertu de ladite autorisation, étant précisé que le nombre maximum d'actions de la société dont le rachat est autorisé pourra faire l'objet d'ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte de toute division ou tout regroupement des actions de la société qui interviendrait pendant la durée de la validité de l'autorisation.

Conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce ces acquisitions d'actions pourraient être effectuées dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, ou en vue de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la Loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

La mise en œuvre de ce programme de rachat d'actions permettrait à la société :

- de favoriser la liquidité de ses titres,
- l'octroi d'actions ou d'options d'achats d'actions aux salariés et aux dirigeants de la société et/ou du groupe selon les modalités prévues par la Loi,
- la conservation d'actions en vue de leur remise à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe,
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la société,

- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce,
- l'annulation totale ou partielle des actions en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres et le résultat par action sous réserve du vote d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale.

Le prix d'achat par action ne devrait pas être supérieur à dix (10) euros, hors frais et commissions étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital de la société, notamment par incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à l'attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement des actions de la société ou de toute opération portant sur les capitaux propres de la société, le prix indiqué ci-avant serait ajusté en conséquence.

Le montant théorique maximum qui pourrait être utilisé par le Directoire pour réaliser ces achats serait ainsi plafonné à un montant global théorique de 5.298.228 euros. Le Directoire devant solliciter une autorisation préalable du Conseil de Surveillance avant toute utilisation de l'autorisation qui serait conférée pour un montant supérieur à 100.000 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourrait être effectué, dans le respect des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment, y compris en période d'offre publique visant les actions de la société, et par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier, produit dérivé, notamment par la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options ou d'achat ou de vente.

En outre, la part maximale du capital acquise sous la forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Si vous autorisez la mise en place de ce programme de rachat d'actions, il vous appartiendra de donner tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour l'accomplissement de votre autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, procéder aux éventuelles réallocations des actions au sein des finalités envisagées ci-dessus, dans les conditions permises par la loi, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des

Marchés Financiers, remplir toutes formalités et déclarations, et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation serait accordée pour une durée de dix huit mois à compter de votre décision.

Enfin, nous vous précisons que conformément à l'article L 225-211 du Code de Commerce, le Directoire informera chaque année l'assemblée générale dans son rapport de gestion de la réalisation des opérations d'achats que vous aurez autorisées.

17. Autorisation à conférer au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions

Nous vous demandons également d'autoriser, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 et suivants du Code de Commerce, le Directoire pour une durée de dix-huit mois à compter de votre décision, d'annuler sur ses seules décisions en une ou plusieurs fois les actions détenues par la société au titre de la mise en œuvre des

plans de rachats décidés par la société dans la limite de 10% du nombre total d'actions par période de vingt quatre mois et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

18. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2011, qui s'élève à la somme de 519.793 euros, de la manière suivante :

- ✚ En totalité au compte « 119 000 report à nouveau débiteur », qui serait ainsi ramené de (10.235.857) euros à (9.716.064) euros.

Ajouté au compte « 119 010 reconstitution des amortissements dérogatoires MSI » qui s'élève à (848.045) euros, consécutif à la fusion-absorption de MSI, le montant total du report à nouveau débiteur est de (10.564.109) euros, après affectation.

19. Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution

de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

20. Dépenses et charges non fiscalement déductibles

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons d'approuver le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices visées à l'article 39-4 de ce code, soit la

somme de 10.058 euros, ainsi que le montant de l'impôt théorique correspondant s'élevant à 3.353 euros.

21. Information relative à la détention d'actions gratuites par les mandataires sociaux

En application de l'article L 225-197-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-dessous les mesures restrictives prises par le Conseil de Surveillance du 26 octobre 2007, s'agissant de la quantité d'actions, issues du plan d'attribution d'actions gratuites du 26 avril 2007, devant être conservée par les

mandataires sociaux jusqu'à la fin de leur mandat.

Ainsi, les mandataires sociaux devront conserver, jusqu'à la fin de leur mandat, un minimum de 5% de leurs actions issues du plan d'attribution du 26 avril 2007.

22. Information relative aux délais de paiement

	Dettes fournisseurs	
	Au 31/12/2010	Au 31/12/2011
Solde total	866 639,50	643 700,36
Dettes échues	229 093,48	212 626,75
Dettes à échoir à 30 jours	562 813,17	274 792,46
Dettes à échoir à 60 jours	74 732,85	156 281,15

23. Tableau établi en application des dispositions de l'article L 225-100 alinéa 4 du Code de Commerce

Nous vous indiquons qu'aucune délégation de compétence et ou de pouvoir accordée par l'Assemblée Générale au Directoire dans le

cadre des augmentations de capital n'est actuellement en cours de validité.

24. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-dessous le tableau faisant

apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

RUBRIQUES	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2011
CAPITAL FIN EXERCICE					
Capital social	4 605 019	4 605 019	5 491 228	5 491 228	5 298 228
Nombre actions ordinaires	4 605 019	4 605 019	5 491 228	5 491 228	5 298 228
Nombre d'actions à dividendes prioritaires					
Nombre maximal d'actions futures à créer / conversion obligations / exercice droit souscription					
OPERATIONS RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires HT	12 394 781	12 562 044	9 718 009	9 942 037	9 662 696
Résultat avant impôts amortissements - provisions	1 537 393	1 235 629	549 411	449 732	1 187 068
Impôts sur les bénéfices	- 252 000	- 747 482	-887 444	-743 669	-582 980
Participation des salariés					
Résultat après impôts	262 712	454 886	- 1 107 928	- 5 368 412	519 793
Résultat distribué					
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, mais avant amortissements - provisions	0,39	0,43	0,26	-0,05	0,33
Résultat après impôts, participations salariés amortissements - provisions	0,06	0,10	-0,20	-0,98	0,10
Dividende brut versé à chaque actionnaire	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen	73	75	75	73	76
Montant masse salariale	4 769 371	4 450 225	4 104 490	4 138 903	3 753 712
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (SS, œuvres soc.)	2 211 337	2 072 689	1 951 241	1 947 243	1 762 774

25. Relations financières & calendrier

ARKOON Network Security est cotée sur ALTERNEXT by NYSE-EURONEXT Paris.

Code ISIN : FR0010481101 – ALARK

Code Reuters : ALARK.PA

Code Bloomberg : ALARK:F

Site web : www.arkoon.net

ALARK
LISTED
NYSE
ALTERNEXT

Contacts ARKOON Network Security :

✚ Thierry ROUQUET, Président du Directoire
Tél : 04.72.53.01.01

✚ Pierre-Yves HENTZEN, Directeur Administratif & Financier
Tél : 04.72.53.01.01

contactfi@arkoon.net

Contacts ACTUS Lyon (communication financière) :

✚ Amalia NAVEIRA, Relation analystes & investisseurs
Tél : 04.72.18.04.92
anaveira@actus.fr

✚ Marie-Claude TRIQUET, Relations presse financière
Tél : 04.72.18.04.93
mctriquet@actus.fr

Calendrier prévisionnel des communiqués sur les chiffres 2012 :

Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2012	Mardi 17 juillet 2012 <i>Après bourse</i>
Résultats du 1^{er} semestre 2012	Mardi 25 septembre 2012 <i>Après bourse</i>

Dans un souci de transparence, la société a opté pour une publication régulière de ses performances. Les communiqués sur les résultats et chiffres d'affaires, les rapports annuels qui ont été publiés, ainsi que les documents de tenu d'assemblée générale,

sont disponibles sur le site www.arkoon.net à la rubrique Investisseurs. Dans le même objectif, les membres du Directoire rencontrent régulièrement la communauté financière et journalistique pour la tenir informée de la marche de l'entreprise.

Chers actionnaires,

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions soumises à votre vote et de bien vouloir donner quitus de leur gestion aux membres du Directoire.

Le Président du Directoire.
Thierry ROUQUET

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

S.A. ARKOON NETWORK SECURITY

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5 298 228 €

1 place Verrazzano
69009 LYON

Exercice clos le 31 décembre 2011

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Paris
RCS Paris B 632 013 843
35 rue Albert Thomas

42300 ROANNE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

S.A. ARKOON NETWORK SECURITY

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **S.A. ARKOON NETWORK SECURITY**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 29 « Filiales et participations » de l'annexe qui expose l'évolution de la situation de la filiale SkyRecon Systems.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe 1.4 de la note 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que leur correcte application.

- Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et le fonds de commerce font l'objet d'un test de dépréciation selon des modalités décrites dans le paragraphe 1.8 de la note 1 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses utilisées par la société pour déterminer la valeur d'usage, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la société, à vérifier la méthodologie de calcul et à apprécier le caractère raisonnable des évaluations qui en résultent.
- Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe 1.6 de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées telles que mentionnées notamment dans la note 29, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles est fondée l'estimation de la valeur d'usage de la filiale SkyRecon Systems, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établis par la direction de la société, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de cette estimation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

Roanne, le 27 avril 2012

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Robert Dambo
Associé

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

S.A. ARKOON NETWORK SECURITY

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5 298 228 €

1 place Verrazzano
69009 LYON

Exercice clos le 31 décembre 2011

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Paris
RCS Paris B 632 013 843
35 rue Albert Thomas

42300 ROANNE

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

S.A. ARKOON NETWORK SECURITY

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

1.1 Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

1.1.1 Rémunération d'un membre du Directoire au titre de son contrat de travail (Conseil de Surveillance du 18 février 2011).

Membre du Directoire : Pierre-Yves HENTZEN

Nature, objet et modalités : Monsieur Pierre-Yves HENTZEN a été nommé membre du Directoire lors du Conseil de Surveillance du 02.12.05. Titulaire d'un contrat de travail en qualité de Directeur Administratif et Financier, il cumule ses fonctions salariées et ses fonctions de membre du directoire.

Le Conseil de Surveillance a décidé qu'il ne percevrait aucune rémunération au titre de ses fonctions de membre du Directoire et que la rémunération perçue au titre de son contrat de travail serait fixée, pour l'année 2011, à un montant maximal de 130 250 €, réparti de la manière suivante :

- Rémunération brute fixe annuelle : 84 000 €
- Rémunération brute variable annuelle : 26 250 €
- Prime brute annuelle sur objectifs : 20 000 €.

1.1.2 Convention de prestations d'assistance et de services (Conseil de Surveillance du 18 février 2011).

Membre du Directoire : Thierry ROUQUET
Pierre-Yves HENTZEN

Nature, objet et modalités : La société Arkoon Network Security fournit des prestations d'assistance et de services (management, administratif, juridique, financier...) au profit de sa filiale, la société Skyrecon Systems. Le montant annuel HT de ces prestations est fixé à 313 184 €, avec une régularisation en fin d'exercice en fonction des coûts réels augmentés d'une marge de 5 %.

La société a enregistré sur l'exercice 2011 un produit d'exploitation de 336 239 € HT.

1.1.3 Convention de prestations d'assistance et de services (Conseil de Surveillance du 18 février 2011).

Membre du Directoire : Thierry ROUQUET
Pierre-Yves HENTZEN

Nature, objet et modalités : La société Arkoon Network Security bénéficie de prestations d'assistance et de services (marketing, communication, promotion commerciale...) de la part de sa filiale, la société Skyrecon Systems. Le montant annuel HT de ces prestations est fixé à 217 337 €, avec une régularisation en fin d'exercice en fonction des coûts réels augmentés d'une marge de 5%.

La société a enregistré sur l'exercice 2011 une charge d'exploitation de 227 106 € HT.

1.1.4 Contrat de sous-location (Conseil de Surveillance du 18 juillet 2011).

Membre du Directoire : Thierry ROUQUET
Pierre-Yves HENTZEN

Nature, objet et modalités : Conclusion d'un contrat de sous-location au profil de la filiale, la société Skyrecon Systems, à effet au 1^{er} juillet 2011 concernant les locaux situés 220 avenue Pierre Brossolette Immeuble Le Pelissier 92240 Malakoff. Le montant annuel HT du loyer est fixé à 55 000 €.

La société a enregistré sur l'exercice 2011 un produit d'exploitation de 35 155 € HT.

2 Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**2.1 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1.1 Convention cadre de compte courant (Conseil de Surveillance du 13 octobre 2010).

Membre du Directoire : **Thierry ROUQUET**
Pierre-Yves HENTZEN

Nature, objet et modalités : La société Arkoon Network Security consent à la société Skyrecon Systems la faculté de solliciter auprès d'elle des avances en trésorerie. Le versement sollicité doit correspondre strictement à la somme nécessaire pour que la trésorerie à court terme (3 mois) reste équilibrée après paiement des charges courantes d'exploitation et compte tenu des encaissements reçus ou à recevoir sur la même période.

Votre société a accordé à la société Skyrecon Systems une avance en compte courant de 1 643 443.81 € au 31 décembre 2011. Sur l'exercice :

- la rémunération de cette avance, au taux de 4.00 %, a généré un produit financier de 74 661.71 € ;
- L'ajustement par rapport à l'exercice précédent de la dépréciation en intégralité de cette avance et des intérêts s'y rattachant a généré un produit financier de 10 415.00 €.

2.1.2 Prestation d'assistance conclue avec la société APBH SA

Président du Conseil
de Surveillance : **Alain PECHON**

Nature, objet et modalités : Mission particulière d'assistance et de conseil en matière de stratégie marketing et commerciale de la société APBH SA dont Alain PECHON est le Président, moyennant un prix forfaitaire mensuel de 2 000 € HT.

Remboursement de ses frais de voyage, déplacement et représentation engagés dans l'intérêt de la société.

Le montant comptabilisé en charge au cours de l'exercice 2011 au titre de la mission d'assistance s'élève à 24 000 €.

La société a comptabilisé en charge la somme de 879,55 € au titre des frais de déplacement au cours de l'exercice 2011.

2.1.3 Souscription d'un contrat Retraite article 83

Membres du Directoire : Thierry ROUQUET
Pierre-Yves HENTZEN

Nature, objet et modalités : Souscription par la société d'un contrat de retraite complémentaire dit « article 83 » au profit des cadres dirigeants auprès du groupe Générali.

La société a enregistré en charge sur l'exercice 2011 une somme globale de 16 070 €, correspondant à la répartition suivante :

- Thierry ROUQUET : 10 700 € ;
- Pierre-Yves HENTZEN : 5 370 €.

2.1.4 Attribution d'actions gratuites aux membres du Directoire (Conseil de Surveillance du 29 mars 2007)

Membres du Directoire : Thierry ROUQUET
Pierre-Yves HENTZEN

Nature, objet et modalités : Attribution d'actions gratuites aux membres du Directoire, actions gratuites dont l'émission a été autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2007.

Le nombre d'actions gratuites proposé pour chacun des membres du Directoire a été arrêté comme suit :

- M. Thierry ROUQUET : 90 910 actions gratuites.
- M. Pierre-Yves HENTZEN : 12 986 actions gratuites.

Les actions gratuites ont été acquises par leur bénéficiaire le 27 avril 2009, elles sont libres de cession depuis le 27 avril 2011.

Roanne, le 27 avril 2012

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Robert Dambo
Associé

